



Colloque « Actualité de l'habitat temporaire » Montpellier, 10- 12 octobre 2013

Appel à communications

Comité d'organisation

- **Anne Cloarec** : chargée de mission « Concertation appliquée aux programmes de rénovation urbaine ». Robins des villes (antenne de Marseille) anne.cloarec@robinsdesvilles.org
- **Dominique Crozat** : PR Géographie, UMR 5281 ART-Dev, Université Paul Valéry Montpellier 3, dominique.crozat@univ-montp3.fr
- **Olivier Legros** : MCF géographie, UMR CITERES-EMAM, Université de Tours, Réseau Urba-Rom, olivier.legros@univ-tours.fr
- **Marion Lièvre** : doctorante EA CERCE-LERSEM, Université Paul Valéry Montpellier 3, Réseau Urba-Rom, marionsli@hotmail.com
- **Gaëlla Loiseau** : chargée de mission "Médiation gens du voyage" DDTM 34, Membre du LERIS, gaellaloiseau@gmail.com
- **Laurent Viala** : MA Ville et territoire, urbanisme et projet urbain, LIFAM, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM), lviala@montpellier.archi.fr

Institutions organisatrices

- UMR 5281 ART-Dev, Université Paul Valéry Montpellier 3
- Laboratoire Innovation, Formes, Architectures, Milieux, ENSAM
- Réseau URBA-Rom

Partenaires : LERIS (Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur l'Intervention Sociale)

Fondation Abbé Pierre
Région Languedoc-Roussillon

Calendrier

28 avril-30 mai : Appel à communications et performances
30 juin : Diffusion du programme
10-12 Octobre : Colloque

Les propositions de communications seront présentées sous la forme d'un document Word d'une à deux pages, comprises entre un minimum de 2000 signes et un maximum de 4000 et comprendront 5 mots clés : elles devront mentionner nom et prénom, discipline d'origine ou domaine d'intervention, statut, rattachement institutionnel de l'auteur et adresse électronique.

Les propositions seront impérativement rédigées en Times New Roman de 12 points, interligne 1,5. Le fichier informatisé du résumé envoyé aux organisateurs par voie électronique sera simplement nommé par les nom et prénom de l'auteur sous la forme : NOMPrénom.doc.

Les communications seront en français.

Les propositions d'ateliers devront comporter une présentation d'ensemble de l'atelier d'au moins une demi-page en sus des propositions de communications aux normes ci-dessus. Nous nous réservons la possibilité d'intégrer dans ces ateliers d'autres communications répondant aux mêmes logiques.

Les propositions de posters seront les bienvenues.

Nous envisageons deux ou trois tables rondes, en particulier (mais pas exclusivement) pour ouvrir vers les professionnels et acteurs sociaux ; nous sommes ouverts à des propositions d'organisation de l'une d'entre elles.

Note : des publications scientifiques et tous publics feront suite au colloque.

Contact – envoi des propositions de communications: Christiane Lagarde, UMR 5281 ART-Dev (christiane.lagarde@univ-montp3.fr)

Les propositions de performances, expositions, interventions urbaines, etc. doivent parvenir sous la forme d'une présentation précise d'au moins deux pages décrivant l'intervention, ses objectifs, modalités, ses moyens, son coût et son financement, sa localisation et toutes informations utiles permettant d'avoir une idée concrète de sa mise en œuvre. Nous nous réservons le droit de sélectionner les projets en fonction de ce critère de mise en œuvre et de l'adéquation au propos du colloque. Pour information, nous disposons de deux sites intéressants (ancien hôpital Saint-Charles et Ecole d'architecture) avec de vastes espaces intérieurs et extérieurs mais d'autres localisations sont possibles. Note : une aide financière et/ou technique est possible mais pas automatique et forcément limitée. Jusqu'à la diffusion du programme, nous restons ouverts à d'autres partenariats.

Contact – envoi des propositions de performances : Gaëlla Loiseau (gaellaloiseau@gmail.com), Laurent Viala (lviala@montpellier.archi.fr)

Colloque « Actualité de l'habitat temporaire »

L'habitat temporaire, comme l'ont rappelé Agnès Jeanjean et Ingrid Sénépart (2011), est une variable anthropologique qui a cheminé avec l'Homme depuis la préhistoire jusqu'à nos jours. Souvent associé à l'exercice d'une ou plusieurs activités, l'habitat « provisoire », « saisonnier », « éphémère », « mobile » et donc plus largement « temporaire » se caractérise par la possibilité d'être monté et démonté, construit puis abandonné ou encore simplement conçu pour être déplacé, puis remplacé. Cette particularité de l'habitat conçu pour accompagner les activités humaines a été totalement négligée par les instigateurs de la norme au fil des siècles. Or, au-delà des contingences économiques qui ont influé sur son développement, cette façon d'habiter temporairement n'a jamais cessé d'exister, notamment parce qu'elle répond à des besoins anthropologiques (Radkowski, 2002) largement occultés par les sociétés post-modernes (rapport à la nature, mobilité humaine, l'habitat comme moyen d'interaction entre l'individu et l'environnement...). Les journées d'étude que nous organisons permettront d'explorer les différentes facettes de l'habitat temporaire, telles qu'elles se déclinent aujourd'hui dans des pratiques et des idées qui façonnent des modes de vie plus ou moins émergents.

En effet, si l'habitat temporaire est aujourd'hui en quête de légitimités (sociale, juridique, politique, culturelle...), il n'est plus un sujet marginal dans les enceintes judiciaires, institutionnelles et politiques. En quelques années, rapports, propositions et textes de loi, articles de recherche, traitements médiatiques en tous genres et actions de sensibilisation « pour » ou « contre » ont fait tanguer les habitats « légers », « mobiles », « éphémères » dans un bouillonnement social animé d'élan souvent politiques¹, aujourd'hui plutôt environnementaux, mais aussi libertaires et alternatifs tout autant que sécuritaires et répressifs. Les

divergentes vagues de discussions et de revendications ont ramené du grand large de nos impensés ce vaste sujet qui se retrouve aujourd'hui en première ligne des questions sociales actuelles. Faisant front aux normes urbaines et juridiques, ces habitats sont fortement surveillés par les arcanes de l'Etat centralisé, chargés de l'aménagement du territoire. Viviers historiques des marginalités, les périphéries urbaines, jusqu'aux réappropriations de la cabane de jardin, et zones rurales insufflent une certaine modernité à des formes d'habitats jadis appréhendés sous l'unique angle de la précarité. Après avoir été « testé » de façon isolée, l'habitat temporaire est aujourd'hui « pratiqué » par certaines franges des classes moyennes voire aisées. Camping-caristes en Europe et « full-time RVers² » aux Etats-Unis permettent aujourd'hui d'appréhender autrement qu'en contrepoids de la norme, les formes d'habitats mobiles. En France, certains font le choix, plus ou moins contraint, de vivre en terrain de camping dans des mobil-homes, tandis que les architectes saisissent le « créneau » du recyclage des containers pour proposer à une clientèle ciblée des maisons de standing modulables et démontables.

L'état des lieux que nous proposons d'organiser permettra d'appréhender dans ses dimensions sociales, sociologiques, anthropologiques, architecturales, économiques, juridiques et politiques, les réalités, les contradictions, les déclinaisons contemporaines de l'objet « habitat temporaire ». Celui-ci peut être considéré à partir de deux principaux aspects :

1°) sa technicité : matériaux légers, faible emprise au sol, possibilité d'être déplacé, démonté...

2°) ses usages : les personnes circulant régulièrement entre plusieurs types d'habitats selon la saisonnalité, les opportunités économiques et professionnelles; les personnes choisissant un habitat de type temporaire pour y vivre à l'année ou les personnes à qui ce type d'habitat s'impose.

1) Du temporaire au juridique : comment penser l'habitat sans ancrage ?

Un premier axe du colloque s'attachera à analyser, à travers le double spectre de la pluralité des exercices du droit au logement et de la diversité de l'habitat, les modes de constructions publiques des cadres de la légalité et de l'illégalité des installations précaires qui font office de logement. Touristes, gens du voyage, roms, habitants de campings, SDF, travailleurs mobiles et saisonniers représentent autant de composantes sociales et sociologiques autour d'une seule et même variable, qui n'est autre que l'absence ou le faible ancrage au sol des habitats qu'ils utilisent. Géographes, juristes, architectes, ethnologues, urbanistes, psychologues et sociologues sont donc conviés à interroger l'impact généré par les interprétations véhiculées autour de ce qui est perçu comme un « défaut », un « manque ».

Objet passager dans l'espace et le temps, l'habitat temporaire n'en demeure pas moins constitutif d'un univers qui nécessite une certaine stabilité, à savoir la sphère privée et familiale. A la jonction entre deux principes fondamentaux que sont la liberté et la sécurité des personnes, l'habitat mobile est un objet-entité qui, d'un côté est exposé à la sphère publique et de l'autre, est protégé par l'inviolabilité qui caractérise tout espace privatif. Ce qui en fait un objet « atypique » du point de vue du droit. En la matière, la forte proportion de textes d'application (décrets, circulaires, directives, etc.) ou de lois de « réaction » aux aspects qui touchent la réalité de l'habitat temporaire (cf. les LOPPSI I puis II), combiné à une carence de loi positives qui fondent et légitiment sociologiquement les réalités sont révélateurs d'un « impensé juridique ». Par ailleurs, l'Etat de droit n'a d'autre recours que l'attachement des individus à un point fixe, à une adresse, pour pouvoir les identifier et les reconnaître comme des citoyens. Le droit pense pour et dans la stabilité. Par conséquent et par analogie, le système juridique peine à appréhender la réversibilité.

Ainsi, à l'instar de la place qu'ils occupent dans l'espace urbain, ces habitats temporaires font résonner les entre-deux spatiaux mais aussi quelques cases vides du système judiciaire. En effet, quoique millénaires et répandues à travers le monde ces formes d'habiter restent majoritairement considérées « hors normes ». Cette

¹ Ainsi, la cabane de chantier fréquente dans les films sociaux et politiques des années 1970.

² RV = *recreational vehicles*

question de la normalisation de l'habitat émergea à travers les politiques hygiénistes du 19^{ème} siècle qui rendirent obligatoires toute une série d'aménagements techniques (égouts, adductions d'eau potable, alimentation en gaz et en électricité...). Aujourd'hui, la multiplication des contentieux comme l'évolution des capacités techniques de construction semble exprimer une volonté de réajustement de ces critères qui ont permis d'asseoir la notion de dignité dans le logement. L'émergence d'une jurisprudence qui s'étoffe de plus en plus mérite une attention particulière pour cerner l'évolution de la ligne de partage entre la norme et la marge, entre la légalité et l'illégalité des situations traitées. Lorsque les procédures engagées à l'encontre des habitats temporaires aboutissent – le plus souvent à des mises en demeure de quitter les lieux – elles ne font finalement que valider et sans doute renforcer la labilité qui les caractérise. Ces réponses radicales apportées par la loi freinent sa mise en œuvre (que ce soit pour des raisons logistiques ou éthiques) et génèrent l'apparition d'« entre-deux », de zones « franches » où le laxisme devient la règle (Crozat, 2009).

Pour cela, mais aussi parce qu'il recoupe des enjeux économiques, politiques et sociaux très forts, l'habitat temporaire est un domaine où s'exerce ce qu'on appelle le « pluralisme juridique »³. Celui-ci se manifeste par la conjonction d'acteurs qui influent et régulent la sphère sociale sans recours exclusif au droit. Quelles sont les forces en présence et leur rôle respectif dans cet « équilibre » ? Quels sont les points nodaux qui conditionnent la tolérance ou cristallisent le rejet ? L'analyse de la posture des habitants concernés, de leurs relations de voisinage, de leur lien avec le territoire concerné, le jeu du politique et les choix faits par l'administration au regard des procédures d'application du droit du sol et de la construction seront autant de focales pertinentes pour éclairer la régulation qui s'opère entre les différents acteurs.

2) Objet privé, domaine public : l'habitat temporaire au prisme de ses usages

L'habitat temporaire a plusieurs « vies ». C'est d'ailleurs cette caractéristique qui en fait un objet prisé, car en adéquation avec les transformations contemporaines des trajectoires collectives et individuelles. Au fil de l'histoire contemporaine, les Etats ont eu recours à l'habitat temporaire pour gérer des situations transitoires ou conflictuelles (Bernardot, 2008) occasionnant des déplacements ou afflux de populations : hébergement des ouvriers américains chargés de fabriquer les armes de guerre en 1939-1945 (Willemin, 2004), cités de transit pour les rapatriés des ex-colonies, immigrés dans les années 1970 en France... Au niveau individuel, il est aussi un instrument formel ou informel de la reconstruction. Des crises personnelles ou familiales, des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi, des ruptures sociales habitent bien souvent ces habitats « du temporaire ». La légèreté matérielle (mais aussi financière) des habitats temporaires impacte nécessairement le rapport de ces habitants à leur milieu naturel, mais aussi sans doute plus largement leur rapport aux autres. Quels sont les différents registres psychologiques sur lesquels l'habitat léger interagit (apaisement et/ou transposition des angoisses, sensation d'isolement ou au contraire d'ouverture au monde, etc.) ? La confrontation des discours endogènes et exogènes est une piste éloquent pour saisir les teneurs des fantasmes des uns et des autres, et pointer les réalités partagées. « Réparer », « réhabiliter » : les mots employés évoquent la logique de la dette dans laquelle les pouvoirs publics s'engouffrent et mènent peu ou prou la danse.

L'adoption du « zonage » et de la planification urbaine mis en œuvre à l'issue de la seconde guerre mondiale ont généré une prolifération de qualifications autour de différentes formes d'habitats plus ou moins précaires, et associés à des politiques publiques qui se sont souvent révélées ségrégatives. Ces outils d'anticipation de l'inscription normative des individus dans des lieux très précisément dédiés sont toujours à l'œuvre dans l'aménagement et le développement des territoires. Dans d'autres situations, on parle ainsi de « gated communities », mais aussi d'habitats coopératifs ou encore d'habitat « groupé » qui n'excluent pas toujours d'ailleurs la plurifonctionnalité des espaces aménagés, mais ne parviennent jamais à s'extraire de la pensée strictement fonctionnaliste qui néglige les espaces « intermédiaires ». Aujourd'hui l'habitat léger a ses zones dédiées comme on peut le constater à la vue des aires d'accueil des gens du voyage, des aires de camping-car, des quelques villages d'insertion, des plus rares expériences d'hébergement d'urgence en habitat modulable

³ Cf. Jean Carbonnier, Jacques Vanderlinden...

pour sans domiciles fixes et des plus médiatiques camps pour réfugiés mais aussi de beaucoup de cités universitaires. On assiste à une segmentation très forte des populations, accrue par des traitements différentiels accordés à certaines catégories. Les règles fixées par les collectivités pour la gestion de ces lieux sont toujours les mêmes : garantir l'aspect provisoire des installations, quand bien même les équipements sont pérennes. N'assistons-nous pas là à une forme de mise en œuvre du concept d'« homo sacer », développé par Giorgio Agamben (2003), dans lequel un état d'exception permanent contourne et annihile purement et simplement la force du droit ?

En contrepoint de la dialectique de l'assistance régulièrement déployée par les pouvoirs publics, bon nombre d'habitants du « temporaire » s'inscrivent dans des pratiques d'autonomisation qui prennent sens dans un contexte social et économique en crise (éviter l'endettement lié au logement, privilégier des modes d'alimentation énergétiques indépendant du système...) (Pruvost 2013). L'uniformité de l'offre de logement mais aussi l'inaccessibilité croissante du marché de l'immobilier sont régulièrement pointés du doigt par les promoteurs de l'habitat temporaire. Ainsi, celui-ci constitue-t-il – et à quel titre ? – un instrument ou un vecteur de formes de « puissance sociale » ? Comment peut-on alors interpréter les phénomènes d'induration de ces installations qui ne cessent de se renforcer (systématisation de l'installation de mobile home dans les campings, « durcissement » des cabanes provisoires d'habitat illégal, équipement de certaines zones de stationnement « sauvage » de camping cars, multiplication de cabanes de jardin en bois toujours plus grandes et confortables, habitat en roulotte ou sous yourte, cités universitaires faites d'assemblages de containers, etc.) ? Enfin, c'est la « précarité » régulièrement mise en cause lorsqu'il est question d'habitat « léger » ou « temporaire » qui doit être qualifiée. S'agit-il d'une précarité matérielle, d'une précarité conjoncturelle (le fait d'avoir recours temporairement à ce type d'habitat) ou d'une précarité sociale (l'habitat temporaire est-il un frein à l'insertion sur un territoire) ? Et, dans un contexte de crise économique et du logement en particulier, quelle place occupe l'habitat temporaire ? Est-il un enjeu politique voire économique ? Comment les gouvernements actuels appréhendent-ils cet « objet » en temps de crise ?

3) Habitats de la mobilité ?

Les habitats temporaires servent-ils aussi bien la mobilité qu'ils le laissent entendre ? Nous avons visiblement affaire à des formes qui cassent les catégories binaires figées dans lesquelles nous avons jusqu'à présent pensé l'habitat. Les dimensions d'ancrage, de propriété, de territorialité doivent-elles être repensées à l'aune d'une voie nouvelle qui s'extrait de l'opposition forgée intellectuellement entre nomadisme et sédentarité. L'idée sous-jacente de ce troisième volet s'articule autour de l'évolution conceptuelle de la notion même d'habitat.

La mobilité est un concept récent dont il faut redéfinir les contours sémiologiques. L'incitation à cette disposition est omniprésente dans les supports de communication, et recoupe des activités et des secteurs très variés (logement, transport, économie, communication...). L'adoption récente à l'assemblée nationale du projet de loi pour la sécurisation de l'emploi vient rehausser ce statut de la mobilité comme valeur déterminante de l'économie capitaliste (Le Marchand, 2011). Aujourd'hui, une part croissante de la population vit dans des situations de mobilité ou au moins de multi-résidences que traduit le doublement en une génération des populations en double-compte dans les recensements. Mais dans nos sociétés, les plus mobiles ne sont pas toujours ceux qui utilisent ces habitats que nous qualifions de « temporaires ».

En effet, à travers l'exemple des routiers, des travailleurs du nucléaire ou des grands commerciaux, on a vu s'installer des situations où l'espace intime est associé voire combiné à la sphère professionnelle. Les grandes chaînes hôtelières « surfent » sur la mobilité par la multiplication sur un territoire vaste d'un prototype d'espace privatif qui se décline où que l'on soit. Ces formes de clientélisation par la reproduction d'un univers standardisé nous permettent de questionner le rapport à l'intime des personnes mobiles. L'habitat mobile, lorsqu'il l'est réellement, est aussi souvent un habitat peu investi par ceux qui l'utilisent car il doit rester avant tout fonctionnel en tant qu'instrument placé au service du déplacement de la cellule familiale. Les caravanes des gens du voyage, autant lustrées à l'intérieur qu'à l'extérieur, restent avant tout appréhendées dans leur

dimension matérielle et n'arborent pas d'éléments distinctifs. Le recours aux chaînes hôtelières est d'ailleurs loin d'être quelque-chose d'atypique pour ces populations, que ce soit à l'occasion de rassemblements familiaux, religieux ou de déplacements professionnels. Par ailleurs, on associe toujours plus l'idée de la mobilité aux campings devenus hôtels de plein air à mesure qu'augmente leur côte, notamment auprès des classes aisées, , alors qu'il s'agit de formes de plus en plus stables d'accueil (aires de camping car et mobiles-home supplantant la caravane et la tente). Inversement, on observe dans beaucoup d'habitats temporaires des formes de personnalisation des univers intérieurs qui créent un rapport identitaire très fort à l'habitat.

Toutes ces catégories de populations, qu'elles soient effectivement ou non mobiles, dès lors qu'elles résident dans un « habitat temporaire » pensent généralement leur rapport au territoire dans la mobilité, dans le non-ancrage, dans le provisoire. Le rapport au territoire-terre ne se construit plus seulement dans la verticalité – exploitation des ressources – mais dans l'horizontalité. Du coup, c'est la notion même de territoire qui faut explorer au prisme de la mobilité. Les arguments autour de la réversibilité de l'installation et des aménagements temporaires sont utilisés y compris par les mouvements écologiques qui soutiennent la dimension « éphémère » de l'habitat temporaire : un habitat qui se fond dans le paysage et évolue dans un rythme « naturel ». Parallèlement des architectes contemporains remettent en cause la notion de « fondation » dans l'habitat, refaçonant la dimension symbolique qu'elle recouvre.

Cependant, il demeure étonnant de constater que cette requalification de la notion de mobilité, ne s'accompagne pas pour autant d'une transformation des représentations des nomades. Qu'induisent ces modes d'habiter caractérisés par « la mobilité », dans la construction du rapport aux autres et d'une manière d'être au monde ? Quels sont les décalages entre les projections identitaires, les représentations et la réalité de ces modes de vie « temporaires » ? L'habitat détermine-t-il un mode de vie particulier ? Dans quelle mesure peut-on penser l'habitat en dehors des schémas classiques « nomade » et « sédentaire » ? L'habitat que l'on appelle « temporaire » construit-il cette alternative ?

4) La notion de « temporaire » : enjeux et principes d'intervention pour l'architecture et l'urbanisme

Qu'il soit « éphémère », « provisoire », « mobile », « nomade » ou plus largement « temporaire », comme rappelé en ouverture de ce texte, l'habitat pris sous cet angle, c'est-à-dire par son statut hors norme, ne manque pas d'interpeller l'architecte et l'urbaniste qui, il est vrai, inscrivent davantage leurs actions dans le registre de l'ancrage, de la permanence, en formulant des réponses à des attentes dites collectives et situées. Interrogeons au passage cette territorialisation qui est supposée rendre compte et/ou traduire cette volonté de « fixer » l'habiter. N'en appellerait-elle pas, aujourd'hui plus qu'hier, à une forme de labilité des « codes » en architecture et urbanisme qui rendrait les objets conçus équivalents, interchangeable et annihilerait - ou du moins altérerait - les référents identitaires et leur capacité à entrer en « r(ai)sonnance » avec le territoire ? Seule la *Superstar* futuriste de MAD⁴ (Architectes, Chine) conçue comme une *China Town mobile*, présentée à la 11^e biennale de Venise (2008), tenterait de nous expliquer le contraire : une culture, une identité, finalement une marque, dispenserait ses valeurs devenues universelles dans une pratique nomade de la planète.

Interpellés, les architectes et urbanistes le sont d'abord parce que les uns et les autres, comme tout un chacun, peuvent être heurtés par les souffrances humaines et sociales qui se donnent à voir dans l'espace public, bien souvent associées à des situations « durablement » temporaires. Ensuite, parce que la « dé » formation professionnelle est directement mobilisée. N'y a-t-il pas là un défaut de réponse adaptée ? La commande publique semble être la première interpellée : pourquoi ne pas accorder une place à la marge où le temporaire, le provisoire se logent ? Pourquoi l'expression d'un habiter précaire ne peut-il prétendre à une réponse qui ne le serait pas ? Est-ce d'ailleurs possible et souhaitable d'introduire de la norme là où précisément elle n'opère plus où ne peut nécessairement opérer du fait du caractère soudain et très provisoire de la situation à vivre ? La norme n'a pas nécessairement le temps de s'installer. Toutefois, l'anticipation de ces moments susceptibles d'être vécus peut encourager le développement de « produits » habitables provisoires véhiculant la norme tout

⁴ <http://www.i-mad.com/>

en convoquant des formes d'habitat plus ou moins raisonnables, mais intégrant dès leur conception les contraintes liées à la nécessité d'être mobile. Les conséquences se traduisent en termes d'optimisation de l'espace minimal habitable. Faut-il sinon considérer que plutôt qu'une vision binaire de la norme (y soucrire ou s'en abstraire), il en existe plusieurs registres dont celui des « environnements imprévisibles » (Etchevaria, 2007) ?

Mais la conscience de ces professionnels de « l'habiter/habitat » — bien que le produit qu'ils s'attachent à concevoir se réduise au logement, qui plus est permanent — ne peut qu'être finalement impactée. En effet, l'architecture et l'urbanisme ont à composer avec le temporaire. Depuis les contextes fonciers particulièrement tendus, contraints, qui font de l'immobilier une valeur secondaire, de l'architecture une œuvre transitoire comme à Tokyo et de l'urbanisme une pratique devant intégrer le changement, l'impermanence, jusqu'à l'architecture d'urgence déployée à l'occasion de catastrophes naturelles les installations et aménagements liés à un événement -festif par exemple-, qui n'ont pas vocation à durer mais à être démontées voire remontées ailleurs pour un usage proche ou différent, ou même à disparaître, il y aurait donc des situations, des tendances, des obligations qui motiveraient plus que d'autres l'architecte et l'urbaniste dans leur travail de conception. Ceci étant dit, le métier d'architecte n'exige-t-il pas aujourd'hui plus qu'hier de prendre systématiquement en compte la vitesse avec laquelle les modes de vie évoluent, viennent interroger l'habiter, contrarier l'habitat et donc faire du « temporaire » une dimension nouvelle et supplémentaire de la conception architecturale et urbaine toujours plus contrainte ?

La question du rapport au territoire et à une forme de territorialité a été introduite et montre que se situer dans le provisoire, le temporaire, le mobile, semblerait devoir impérativement s'accompagner d'un retour au territoire. Ceux qui habitent, de gré ou de force, l'informe, le hors norme, le non réglé, le non régulé, le non établi, le non ancré échapperaient à cet attachement territorial, grand garant de l'ordre public. Mais sur quelle territorialité peut-on compter quand la fugacité des ancrages (camp de transit, le camping d'un festival, le camping des vacances...) laisse ces territoires se dissoudre rapidement à la fin de l'événement ? L'individu, et plus certainement le groupe, qui expérimente le temporaire défie l'organisation de la société. La réponse apportée au temporaire prend bien souvent corps dans des formes promptes au formatage, au retour à la norme, mais qu'en est-il de la réinscription dans le territoire par sa pleine réintégration ? Sauf à penser que l'ancrage territorial n'est pas une nécessité absolue pour vivre — ce que la vie nomade montrerait, à moins que la vie nomade ne soit finalement qu'un élargissement de l'échelle à laquelle on envisage le territoire. —, il devient indispensable pour l'architecture et l'urbanisme d'interroger l'actuel non-sens territorial qui guide les réponses prenant en compte le temporaire — entendu comme « ordre groupal » possible — soit pour reconnaître la possibilité du non ancré, du non permanent dans la ville et ses territoires sur un mode qui ne se jouerait pas d'une forme d'ironie conceptuelle (l'aire d'accueil, le container), soit pour répondre à un « temporaire » à bout de souffle qui, tout en aspirant à une forme de permanence, exigerait qu'une part du temporaire reste active.

Entre prescription ségrégative et affirmation identitaire, remise en cause d'une architecture exclusivement patrimoniale, miroir ironique de normes réputées intangibles, en perpétuel balancement entre des échelles temporelles et spatiales floues, l'habitat provisoire supporte des enjeux qui dépassent la simple question des modes de construction. La réflexion autour d'une thématique aussi large nécessite donc une appréhension pluridisciplinaire pour faire émerger les grandes lignes de cette évolution sociale et sociétale. Bien qu'il se décline à travers de multiples composantes et des catégories de populations hétérogènes, l'habitat temporaire comporte des implications concrètes qui se recoupent — notamment du point de vue juridique ; et auxquelles ce colloque permettra d'apporter des éclairages pour en appréhender les paramètres, les enjeux et les perspectives.

- Agamben, Giorgio (2003) *Homo sacer I. État d'exception*, Paris, Éditions du Seuil
- Alleguede, Odile (2012), *Petits habitats insolites et nomades*, La Martinière
- Bernardot, Marc (2008), *Camps d'étrangers*, éditions du Croquant, collection Terra

- Broto, Eduard (2009), *Architecture du futur : espaces minimums*, Links
- Couchaux, Denis (2011), *Habitats nomades*, Alternatives
- Crozat, Dominique (2009) « La production culturelle de la norme spatiale à travers l'habitat illégal dans l'Hérault », *Géographie et cultures*, n°72, hiver 2009, pp. 43-62
- Echavarría, Pilar (2007), *Architecture portative : environnements imprévisibles*, Links
- *Favelas Learning from*, Lotus, 143, 2010
- Friedman, Yona (1970), *L'architecture mobile : vers une cité conçue par ses habitants*, Casterman
- Jeanjean, Agnès et Sénépart, Ingrid (2011) « Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères », *Techniques et cultures*, n° 56, 1er semestre 2011, Editions de la MSH
- La Grange, Christian (2007), *L'habitat plume : mobile, léger, écologique*, Terre Vivante
- Le Marchand, Arnaud (2011), *Enclaves nomades. Habitat et travail mobiles*, éditions du Croquant, collection Terra
- Magrou, Raphaël (2011), *Habiter un container ? Un mod(ul)e au service de l'architecture*, Ouest-France
- Pruvost, Geneviève (2013), "L'alternative écologique au quotidien. Vivre et travailler autrement", Terrain, "L'imaginaire écologique", n°60
- Radkowski (de), Georges-Hubert (2002) *Anthropologie de l'habiter*, PUF
- Rudofsky, Bernard (1964), *Architecture sans architectes : brève introduction à l'architecture spontanée*, Ed. du Chêne, 1977.
- Willemin, Véronique (2004) *Maisons mobiles*, Editions Alternatives, 2004

Comité d'organisation

- **Anne Cloarec** : chargée de mission « Concertation appliquée aux programmes de rénovation urbaine ». Robins des villes (antenne de Marseille) anne.cloarec@robinsdesvilles.org
- **Dominique Crozat** : PR Géographie, UMR 5281 ART-Dev, Université Paul Valéry Montpellier 3, dominique.crozat@univ-montp3.fr
- **Olivier Legros** : MCF géographie, UMR CITERES-EMAM, Université de Tours, Réseau Urba-Rom, olivier.legros@univ-tours.fr
- **Marion Lièvre** : doctorante EA CERCE-LERSEM, Université Paul Valéry Montpellier 3, Réseau Urba-Rom, marionsli@hotmail.com
- **Gaëlla Loiseau** : chargée de mission "Médiation gens du voyage" DDTM 34, Membre du LERIS, gaellaloiseau@gmail.com
- **Laurent Viala** : MA Ville et territoire, urbanisme et projet urbain, LIFAM, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM), lviala@montpellier.archi.fr

Institutions organisatrices

- UMR 5281 ART-Dev, Université Paul Valéry Montpellier 3
- Laboratoire Innovation, Formes, Architectures, Milieux, ENSAM
- Réseau URBA-Rom

Partenaires : LERIS (Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur l'Intervention Sociale)

Fondation Abbé Pierre

Région Languedoc-Roussillon

